



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

La Poste

Question écrite n° 8335

Texte de la question

M. Simon Renucci attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur le régime des agences postales, au regard de l'ouverture totale de la concurrence prévue le 1er janvier 2009. La législation prévoit aujourd'hui un régime de convention entre les communes et La Poste permettant d'établir une transparence des coûts et de respecter les règles de la concurrence. L'ouverture du marché pourrait remettre en cause la possibilité pour les communes de signer de telles conventions avec La Poste. En conséquence, il demande au Gouvernement de bien vouloir préciser l'état du droit qui sera applicable aux agences postales communales à partir de 2009.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8335

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6447

Question retirée le : 27 novembre 2007 (Retrait pour cause de question identique)